

Niveau 8

Le travail est exécuté sous la direction de supérieurs et entraîne l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire modéré. Les problèmes sont résolus par le choix des partis à prendre, ce qui peut entraîner une certaine modification des méthodes et pratiques établies. Il peut être difficile de juger des conséquences éventuelles des divers partis à prendre. L'employé demande des directives seulement lorsque les solutions apparentes aux problèmes ne correspondent pas à l'objet des pratiques établies.

Le travail exige une bonne connaissance des pratiques et usages de la mission, ainsi que des dispositions pertinentes des lois. L'employé est également appelé à rédiger des rapports.

Les postes-repères suivants décrivent certains types de tâches accomplies à ce niveau:

<u>N° du poste-repère</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
20	Agent d'information	68
21	Agent des affaires commerciales	72